

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° DN618

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafo, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

A l'alinéa 28, après les mots "œuvrer pour sa résilience.", insérer une phrase ainsi rédigée :

« La possibilité ainsi que les conditions du recrutement de réservistes de nationalité étrangère sera étudiée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recrutement ainsi que la gestion des ressources humaines au sein de la réserve font partie des enjeux centraux de résilience auxquels le contexte international actuel nous oblige à faire face. La loi de programmation militaire prévoit en effet d'atteindre un effectif de 100 000 réservistes à l'horizon 2030. Cet objectif implique un effort important du ministère des armées en terme de recrutement et de fidélisation des réservistes.

Le présent amendement propose donc d'étudier les conditions et les possibilités de recrutement de réservistes de nationalité étrangère, en faveur de notre défense nationale.